



Échanges
azimut

Échanges et stages linguistiques
echanges-azimut.com f @



PROGRAMME D'ÉCHANGES ET DE SÉJOURS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

PESEQ

GUIDE | DÉPÔT D'UN PROJET

(en date du 11 septembre 2023)



echanges-azimut.com

TABLES DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
Présentation d'Éducation internationale	3
LE PROGRAMME D'ÉCHANGES ET DE SÉJOURS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC (PESEQ)	3
Objectifs	3
Financement du programme	4
Clientèle visée	4
Définitions	4
Montant de la bourse et durée du séjour	5
Conditions d'admissibilité	5
Assurances	6
Réciprocité	6
Budget détaillé	6
DESCRIPTION ET CONSEILS POUR REMPLIR LES ANNEXES	6
Annexe I : Calendrier du séjour	6
Annexe II : Grille budgétaire	7
Annexe III : Liste des élèves québécois	7
Annexe IV : Lettre ou courriel d'appui du partenaire à l'extérieur du Québec	7
DÉPÔT D'UN PROJET ET SÉLECTION	7
Date de dépôt	7
Envoi du dossier	7
Conseils pour présenter un dossier de meilleure qualité	7
Critères d'évaluation et de sélection des projets	8
Réponse de sélection	8
RAPPORT D'UTILISATION DE LA SUBVENTION	9
COORDONNÉES UTILES	9
AIDE-MÉMOIRE	9
Tableau des critères d'admissibilité	9

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉSENTATION D'ÉDUCATION INTERNATIONALE



[Éducation internationale](#) est une coopérative sans but lucratif regroupant les centres de services scolaires francophones et les commissions scolaires anglophones du Québec. Depuis 2001, nous les réunissons, les appuyons et les représentons afin d'ouvrir le réseau scolaire québécois à l'international. Éducation internationale a reçu le mandat du ministère de l'Éducation du Québec de coordonner l'internationalisation du réseau des centres de services scolaires et des commissions scolaires du Québec.

Les services offerts par Éducation internationale :

- [Échanges azimuth](#) : Programmes d'échanges, de stages et de bourses pour les élèves et personnel scolaire leur permettant de réaliser un séjour à l'international.
- [Québec métiers d'avenir](#) : Service clé en main de promotion internationale de l'offre éducative québécoise en formation professionnelle et d'accompagnement des élèves internationaux dans leur projet d'études.
- [Développement international](#) : Exportation du savoir-faire québécois en éducation.

LE PROGRAMME D'ÉCHANGES ET DE SÉJOURS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC (PESEQ)

OBJECTIFS

Le PESEQ permet de soutenir des projets de déplacements hors Québec et s'adresse à des groupes d'élèves du secondaire et à leurs enseignantes et enseignants de langue.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- réaliser un séjour d'apprentissage à l'extérieur du Québec en complément de la formation scolaire reçue dans la langue cible;
- encourager les échanges d'élèves entre les établissements d'enseignement secondaire québécois avec d'autres établissements à l'extérieur du Québec;
- améliorer la connaissance pratique d'une langue cible des élèves;
- stimuler la motivation des élèves à poursuivre leur apprentissage;
- permettre à des établissements d'enseignement québécois de renforcer leurs activités canadiennes et internationales et de créer des partenariats avec des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec.

FINANCEMENT DU PROGRAMME



Le ministère de l'Éducation du Québec a mandaté Éducation internationale pour effectuer la gestion de ce programme, dont le budget annuel s'élève à 224 895 \$.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce programme s'adresse aux établissements d'enseignement secondaire publics et privés au Québec qui souhaitent mettre sur pied des projets d'échanges et de séjours à l'étranger visant leurs élèves.

Tous les établissements d'enseignement secondaire, qu'ils soient publics ou privés, peuvent déposer un projet. Le budget attribué aux groupes provenant d'établissements d'enseignement privés est cependant limité à 20 % du budget annuel du programme. Si des sommes demeurent inutilisées après le traitement de toutes les demandes, elles pourront être attribuées à tous les établissements d'enseignement, publics ou privés, dont le projet est en attente d'un financement.

DÉFINITIONS

Élève québécois

En vertu de ce programme, la définition d'un élève québécois est la même que celle utilisée dans le [Règlement sur la définition de résident du Québec](#).

Enseignant

Toute personne employée par le centre de services scolaire dont l'occupation est d'enseigner à des élèves en vertu des dispositions de la [Loi sur l'instruction publique](#) (L.R.Q., c. I-133).

Accompagnateur

Toute personne employée par l'établissement d'enseignement et qui y occupe des fonctions de supervision et de coordination de projets. Cette personne doit posséder un niveau de langue suffisant pour accompagner les élèves sur place et soutenir les élèves québécois lors du séjour.

Établissement d'enseignement public

En vertu de ce programme, un établissement d'enseignement public est un lieu où l'on offre un enseignement scolaire en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-133).

Établissement d'enseignement privé

L'établissement d'enseignement privé offre, en tout ou en partie, des services d'enseignement à la formation générale au secondaire.

Langue cible

En vertu de ce programme, la langue cible est la langue visée par le séjour d'apprentissage, qui est réalisé en complément de la formation scolaire de l'élève québécois.

MONTANT DE LA BOURSE ET DURÉE DU SÉJOUR

Les dépenses admissibles sont les frais de transport, d'hébergement et de repas, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par personne.

Éducation internationale se réserve le droit de limiter le financement de tout projet en fonction des sommes disponibles.

Le nombre maximal d'accompagnatrices et d'accompagnateurs pouvant faire l'objet d'un financement est fixé en fonction du nombre d'élèves composant le groupe :

- de 05 à 14 élèves : 1 accompagnatrice ou accompagnateur;
- de 15 à 20 élèves : 2 accompagnatrices ou accompagnateurs;
- de 21 à 29 élèves : 3 accompagnatrices ou accompagnateurs;
- de 30 à 39 élèves : 4 accompagnatrices ou accompagnateurs.

Les établissements d'enseignement qui bénéficient d'une subvention d'un autre programme du gouvernement du Québec doivent le préciser dans la *Grille budgétaire*. Ces autres montants seront pris en considération dans le calcul du financement pouvant être alloué dans le cadre du PESEQ.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Il est important de s'assurer de l'admissibilité du projet avant de soumettre une demande de subvention.

- Les groupes participants doivent être composés d'au moins cinq élèves.
- Le projet doit être organisé dans le cadre d'un projet scolaire et relever du domaine des langues, de la mathématique, de la science et de la technologie, de l'univers social, des arts, du développement de la personne ou du développement professionnel. Voir le détail de ces différents domaines d'apprentissage sur le [site du Ministère](#).
- Les élèves auront consacré au moins 20 heures au développement de compétences visées de ce projet (cours de langue, formations, rencontres, implication dans l'organisation logistique, levées de fonds, etc.) avant le début de celui-ci.
- Un minimum de trois heures d'activités par jour ouvrable en lien avec la nature du projet doivent être tenues ou supervisées par la ou les personnes qui accompagnent le groupe.
- Le séjour doit être d'une durée minimale de sept jours, pouvant inclure les journées de transport à l'aller et au retour.
- Au moins 10 % de la valeur globale du projet de mobilité étudiante doit provenir d'une source autre que ce programme. Cette contribution doit être détaillée dans la grille budgétaire.
- Le projet devra être terminé au plus tard le 31 juillet.
- Le projet doit être piloté et coordonné par un membre du personnel de l'établissement, en collaboration avec le partenaire dans la province ou le pays d'accueil.
- Le séjour doit être évalué comme étant sécuritaire.

- Au moment de la réalisation du projet, la province, le territoire ou le pays d'accueil ne doit pas faire l'objet d'une recommandation du [gouvernement canadien](#) d'éviter tout voyage non essentiel.
- Le dossier doit être complet et signé. Il doit inclure le formulaire de demande de subvention dûment rempli, ainsi que les annexes.

Dans le but de vous aider à vérifier votre admissibilité et à identifier les documents requis lors du dépôt d'une demande, une grille intitulée *Tableau des critères d'admissibilité* est mise à votre disposition dans l'aide-mémoire à la fin de ce guide.

ASSURANCES

L'établissement doit s'assurer que tous les participants et participantes ont les couvertures d'assurance nécessaires à la réalisation de leur séjour.

RÉCIPROCITÉ

La réciprocité d'un projet n'est pas exigée. Toutefois, elle apportera beaucoup de valeur à celui-ci.

Le ministère de l'Éducation et Éducation internationale encouragent la réciprocité, notamment afin de développer des projets durables et solides, dans lesquels les deux parties s'investissent conjointement.

La réciprocité peut accroître les retombées et le rayonnement d'un projet. Elle peut également permettre de créer de nouvelles occasions. De plus, un projet réciproque peut apporter des avantages sur le plan logistique et financier en ouvrant la porte à des arrangements peu dispendieux, voire gratuits en ce qui concerne le logement, la nourriture, le transport local, etc.

BUDGET DÉTAILLÉ

Il est important de présenter un budget réaliste et détaillé. Assurez-vous de bien vérifier les informations figurant dans la *Grille budgétaire* avant de soumettre votre demande.

Le financement du PESEQ n'est jamais garanti. Il est par conséquent important de prévoir d'autres sources de financement, dans le cas où la contribution du PESEQ serait refusée ou diminuée.

DESCRIPTION ET CONSEILS POUR REMPLIR LES ANNEXES

Les annexes suivantes doivent être envoyées en même temps que le formulaire de demande de subvention.

ANNEXE I : CALENDRIER DU SÉJOUR

Vous devez indiquer les activités que vous réaliserez et les personnes que vous rencontrerez dans le cadre du projet. Cette annexe permet de démontrer la rigueur avec laquelle vous avez planifié votre projet tout en reflétant votre motivation à réaliser votre projet à l'extérieur du Québec.

Assurez-vous de bien détailler vos différentes activités et d'indiquer le nombre d'heures consacrées aux activités ciblées par le projet.

ANNEXE II : GRILLE BUDGÉTAIRE

L'utilisation de la grille budgétaire vous permettra de bien planifier votre budget. Vous pouvez y inscrire vos dépenses et vos revenus.

Une seule feuille de la grille budgétaire est nécessaire pour l'ensemble des personnes participant au projet.

ANNEXE III : LISTE DES ÉLÈVES QUÉBÉCOIS

Vous devez inscrire les noms des élèves québécois à l'annexe III.

ANNEXE IV : LETTRE OU COURRIEL D'APPUI DU PARTENAIRE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Les demandes de subvention doivent obligatoirement être accompagnées d'une lettre ou d'un courriel d'appui du partenaire à l'extérieur du Québec.

Les informations suivantes doivent être inscrites sur le courriel ou sur la lettre d'appui : nom et fonction de la personne responsable chez le partenaire, dates de réalisation du projet et principales activités à réaliser.

La lettre peut être rédigée en français ou en anglais à la convenance du partenaire. Elle doit être traduite en français ou en anglais, si elle est rédigée dans toute autre langue.

DÉPÔT D'UN PROJET ET SÉLECTION

DATE DE DÉPÔT

Le Programme sera mis en œuvre par l'intermédiaire de deux types d'appels de projets : un appel annuel continu et un autre avec une date limite de dépôt fixe. Les détails sont précisés ci-dessous.

Appel de projets annuel continu : Les demandes sont traitées au fur et à mesure de leur réception, à partir du 1er avril. Cet appel de projets ferme lorsque les fonds restants sont insuffisants pour financer tous les projets soumis. La date de fermeture sera publiée en temps et lieu sur le site web de l'organisme partenaire. La confirmation d'acceptation ou de rejet de votre demande sera confirmée au plus tard 6 semaines après la date de dépôt.

Appel de projets à date fixe : Cet appel de projets débute une fois que l'appel de projets continu est fermé et se termine le 15 février suivant. Il permet de donner une chance de financement à tous les projets n'ayant pas pu être financés dans le cadre de l'appel de projets continu. La confirmation d'acceptation ou de rejet de votre demande sera confirmée au plus tard 6 semaines après la date limite de dépôt, soit le 15 février.

Il est également possible de déposer une demande de bourse de façon rétroactive, c'est-à-dire après le déroulement du projet, à la condition que ce soit dans la même année financière.

Vous recevrez une confirmation de la réception et de la conformité de votre demande par courriel dans la semaine suivant le dépôt de celle-ci.

ENVOI DU DOSSIER

Les documents dûment signés ainsi que toutes les annexes doivent être transmis à Éducation internationale au moyen de la boîte de dépôt disponible sur notre [site Web](#).

Un accusé de réception vous sera envoyé pour chaque projet soumis dans les jours qui suivront. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, veuillez en informer les responsables du programme à l'adresse boursesmobilité@education-internationale.com.

Tout dossier incomplet ou non conforme aux critères d'admissibilité pourrait être refusé. Veuillez donc vous assurer que votre projet est admissible et que votre dossier est complet avant de le déposer.

CONSEILS POUR PRÉSENTER UN DOSSIER DE MEILLEURE QUALITÉ

Voici quelques conseils pratiques qui vous permettront de présenter un dossier de meilleure qualité au comité d'évaluation :

- Déposez votre demande dans un fichier rempli à l'écran, quitte à envoyer un fichier séparé avec les signatures si celles-ci ont été faites à la main.
- Utilisez les modèles d'annexes qui sont fournis par Éducation internationale. D'autres modèles ne seront pas acceptés.
- Renommez les pièces justificatives avec le même nom que celui indiqué dans le formulaire. Évitez les noms de fichiers qui ne sont pas clairs ou qui ne sont qu'une série de chiffres et de lettres enregistrés automatiquement après une numérisation.
- Évitez de combiner différentes pièces justificatives dans un même fichier.
- Assurez-vous que vos documents, et surtout vos numérisations, sont de bonne qualité, de préférence en couleur, lisibles et dans le bon sens de lecture (faites une rotation si nécessaire).

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS

Dès la fin de la période de dépôt des projets, les dossiers seront examinés en fonction des critères d'évaluation et de sélection.

Voici les différents éléments évalués :

- contacts préalables établis avec le partenaire d'accueil et contacts individuels avec les élèves de la province ou du pays d'accueil;
- activités éducatives organisées avant, pendant et après le séjour;
- activités sociales avec le partenaire et/ou les familles d'accueil;
- retombées prévues du projet;
- réciprocité du projet, soit par l'accueil au Québec d'élèves du partenaire au cours de la même année scolaire ou par la réalisation d'activités poursuivant les mêmes fins.
- Qualité du projet dans son ensemble.

RÉPONSE DE SÉLECTION

Vous recevrez une confirmation par écrit de l'acceptation ou du rejet de votre demande, environ six semaines après la date limite de dépôt.

Dans le cas du concours continu, vous serez avisée ou avisé s'il ne reste plus de fonds et que votre demande est transférée vers le concours à date fixe. Une réponse vous sera alors envoyée environ six semaines après le 15 février.

RAPPORT D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La direction de l'établissement d'enseignement devra remplir le *Rapport d'utilisation de la subvention* et le retourner à Éducation internationale au plus tard 30 jours après la réalisation du projet. Elle devra joindre à ce formulaire toute somme non utilisée (ex. : en raison du désistement d'un élève ou du coût d'un titre de transport moindre que prévu) au moyen d'un virement bancaire ou d'un chèque fait à l'ordre d'Éducation internationale.

Le rapport devra également être accompagné des documents suivants :

- [Annexe I](#) : Calendrier détaillé du séjour tel que celui-ci a finalement été réalisé;
- [Annexe II](#) : Grille budgétaire comprenant les mises à jour réelles;
- [Annexe III](#) : Liste des élèves québécois;
- Annexe IV : Les preuves d'achat des dépenses admissibles;
- tout autre document jugé pertinent.

Un établissement d'enseignement qui a déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre du PESEQ, devra avoir fourni le *Rapport d'utilisation de la subvention* du projet en question avant de soumettre une nouvelle demande dans le futur.

Le formulaire du *Rapport d'utilisation de la subvention* est disponible sur le [site Web](#) des Échanges azimuth.

COORDONNÉES UTILES

Pour de plus amples renseignements concernant le PESEQ, veuillez consulter le site Web www.echanges-azimut.com ou écrire à boursesmobilité@education-internationale.com.

AIDE-MÉMOIRE

TABLEAU DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Utilisez cette grille pour vérifier l'admissibilité de votre projet et vous assurer que votre demande est complète avant de l'envoyer.

Le projet relève de l'un des domaines d'apprentissage admissibles.	
Chaque partie du formulaire de demande de subvention est remplie.	

Le formulaire de demande de subvention est signé.	
Les annexes fournies par Éducation internationale ont été utilisées.	
Les élèves ont consacré un minimum de 20 heures au développement de compétences visées de ce projet	
Le séjour est d'une durée d'au moins sept jours.	
Les assurances nécessaires sont contractées pour chaque participante et participant.	
Un minimum de trois heures d'activités par jour ouvrable en lien avec la nature du projet sont tenues ou supervisées par la ou les personnes qui accompagnent le groupe.	
Le projet est complété au plus tard le 31 juillet.	
Au moins 10 % de la valeur globale du projet de mobilité étudiante doit provenir d'une source autre que ce programme.	



Éducation
internationale

Éducation internationale | Échanges azimut
3005, 4^e Avenue, bureau 300
Québec (Québec) G1J 3G6, CANADA
+1 418 651-4667
boursesmobilité@education-internationale.com